



Conseil économique et social

Distr. générale
27 juin 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 7 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Question de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : groupes consultatifs
spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit**

Rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi**

Résumé

Conformément à la résolution 2005/1 du Conseil économique et social, le présent rapport donne des informations sur la situation économique, sociale et humanitaire au Burundi et sur l'appui apporté au pays par la communauté internationale des donateurs. Il décrit également la façon dont le Groupe s'est acquitté de son mandat et, en conclusion, souligne que le Burundi doit continuer à recevoir un appui maintenant qu'il se trouve à la croisée des chemins dans le processus de paix et qu'il entre dans la phase de post-transition.

* E/2005/100.

** Ce rapport a été présenté tardivement pour rendre compte de l'évolution récente de la situation au Burundi.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2005/1 du Conseil économique et social en date du 1^{er} mars 2005, dans laquelle le Conseil a prié le Groupe consultatif spécial pour le Burundi de continuer de suivre de près la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales, d'examiner la transition entre la phase des secours et celle du développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale appuie ce processus, et de lui en rendre compte, selon qu'il conviendra, à sa session de fond de 2005. Le Conseil a également décidé d'examiner les rapports¹ du Groupe consultatif spécial pour le Burundi durant sa session de fond de 2005, et demandé que le rapport présenté par le Groupe à cette session décrive, entre autres, la manière dont ce dernier s'est acquitté de son mandat.

2. Le présent rapport est axé sur l'évolution de la situation depuis le 4 février 2005, date à laquelle le Président du Groupe a fait rapport oralement au Conseil (voir E/2005/11). Il décrit aussi le travail accompli par le Groupe pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil, et présente ses vues sur les activités futures.

II. Principaux aspects de la situation au Burundi

3. Le Groupe consultatif spécial a trouvé très encourageante la façon dont le référendum sur la Constitution post-transition s'est déroulé le 28 février 2005 et par l'appui que les électeurs ont exprimé en sa faveur. La Constitution a été promulguée le 18 mars, et le code électoral et la loi communale un mois plus tard, ce qui a permis à la Commission électorale nationale indépendante de proposer un nouveau calendrier électoral qui a ultérieurement été entériné par l'Initiative régionale de paix sur le Burundi. Selon ce calendrier, les élections municipales devaient se tenir le 3 juin, et être suivies par les élections législatives et sénatoriales les 4 et 29 juillet, respectivement, et enfin par l'élection présidentielle le 19 août. La prestation de serment du Président, prévue pour le 26 août, marquerait la fin de la période de transition.

4. Un autre fait positif a été la déclaration publiée à l'issue de la réunion tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) le 15 mai 2005, entre le Gouvernement de transition du Burundi, représenté par Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi, et le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), représenté par Agathon Rwasa, Président de ce parti. Dans cette déclaration, les deux parties ont déclaré une cessation des hostilités et décidé de créer des équipes techniques ayant pour mandat de se prononcer sur les mécanismes d'un cessez-le-feu permanent entre les deux parties belligérantes. Toutefois, une semaine après la réunion, la violence a repris entre l'armée burundaise et le FNL.

5. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Depuis décembre 2004, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a désarmé et mobilisé plus de 9 600 ex-combattants, dont 3 000 enfants soldats, qui faisaient partie des Forces armées burundaises et des partis et mouvements politiques de l'opposition. Les intéressés devaient soit être intégrés dans la Force de défense nationale, ou la Police

nationale, soit retourner dans la vie civile. Bien que des progrès réels aient été réalisés, il convient de rappeler que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est censé porter sur une période de quatre ans, l'objectif étant de constituer une Force de défense nationale, comprenant initialement 45 000 membres, dont l'effectif serait progressivement ramené à 25 000 hommes. Dans ce contexte, l'appui continu de la communauté internationale à la réforme du secteur de la sécurité demeure critique. La réduction du nombre d'armes en circulation au Burundi (notamment 300 000 fusils selon les estimations), constitue également une condition préalable à la pacification durable du pays.

6. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées continue à poser un problème majeur, si l'on considère que 150 000 personnes ont regagné leur communauté d'origine depuis 2004. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), depuis le début de 2005, 12 500 Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie sont rentrés au Burundi, et on s'attend à ce que 150 000 réfugiés au total regagnent le pays dans le courant de l'année. Dans ces conditions, il est indispensable que la communauté internationale continue à apporter un appui important aux opérations de rapatriement, de réinsertion, de réadaptation et de reconstruction.

7. L'insécurité alimentaire persistante témoigne de la profonde vulnérabilité du pays, où plus de la moitié de la population vit dans la misère. Au cours des six derniers mois, 600 000 personnes ont souffert de graves pénuries alimentaires dans les provinces du Nord-Est. Le Gouvernement burundais a institué un impôt spécial sur le salaire des ministres et des parlementaires et un impôt moins élevé sur celui des fonctionnaires pour essayer de mobiliser des ressources en vue de prévenir la famine. Bien que les donateurs aient apporté une assistance généreuse, les besoins sont énormes et sensiblement supérieurs aux prévisions initiales. En mai, le Programme alimentaire mondial a lancé un appel en vue du décaissement intégral des contributions annoncées, faute de quoi les stocks alimentaires seraient complètement épuisés en septembre. Comme c'est grâce aux rations alimentaires qu'ils reçoivent que près d'un million d'agriculteurs n'ont pas besoin de consommer leurs semences au cours de la saison des semailles, la suspension de cette assistance compromettrait les récoltes futures. En outre, vu la sécheresse et la faiblesse des précipitations, il est à craindre que la récolte de la présente campagne ne soit pas suffisante pour assurer la sécurité alimentaire.

8. La situation dans le domaine de la santé demeure préoccupante. D'après le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Burundi, où le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida est estimé à 390 000, se place au quinzième rang des États les plus touchés par la pandémie. Un plan stratégique de lutte contre le VIH/sida est mis en œuvre par les autorités avec un appui international. Le paludisme est également répandu dans le pays.

9. Le taux de croissance économique a été estimé à environ 5,3 % en 2004. Les améliorations apportées à la situation en matière de sécurité et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réforme financière et structurelle appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont contribué à ce résultat positif. Toutefois, à la date de l'établissement du présent rapport, le taux d'inflation s'établissait à 20 %, niveau élevé qui nécessitait l'application de politiques monétaires et fiscales rationnelles.

10. La gouvernance économique laisse à désirer et le Burundi n'a pas les moyens de développer les infrastructures publiques, promouvoir le développement rural et diversifier les activités économiques et les exportations. Comme le Groupe l'a signalé au Conseil dans son rapport initial (E/2004/11), une action soutenue dans ces domaines est indispensable si l'on veut réduire la pauvreté dans le pays. Le secteur agricole emploie 90 % de la population et représente plus de la moitié du produit intérieur brut. Les récoltes sont principalement consommées dans le pays, le thé et le café étant les seules cultures industrielles. Les exportations de café apportent au pays 80 % de ses recettes en devises.

III. Appui de la communauté internationale des donateurs au Burundi

11. En dépit de certains faits positifs, l'aide financière internationale au Burundi demeure insuffisante pour répondre aux besoins énormes du pays et l'aider à engager un processus de redressement véritable. Lors de la dernière table ronde tenue à Bruxelles en janvier 2004, les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant approximatif d'un milliard de dollars des États-Unis pour la période 2004-2006. Toutefois, les fonds ont été lents à arriver et les décaissements ont été inférieurs aux montants annoncés, principalement en raison du caractère irréaliste des projections budgétaires, de la faible capacité d'absorption du Gouvernement et, en particulier, de la forte incertitude qui régnait au sujet de la transition politique dans le pays. Dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil le 4 février 2005 (voir E/2005/11), le Président du Groupe a indiqué que certains donateurs avaient tendance à attendre que se dessine l'évolution politique de la situation. Si cette position peut se comprendre à certains égards, elle ne tient pas compte du fait qu'une amélioration des conditions de vie de la population est un bon moyen de démontrer la valeur du processus de paix en cours et de le soutenir.

12. On peut faire la même observation aujourd'hui. Depuis le début de l'année, cependant, la communauté internationale s'est montrée plus disposée à soutenir des étapes fondamentales du processus de paix, à savoir les élections et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les donateurs ont versé des contributions d'un montant s'élevant à près de 16 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer les élections², et l'ONUB continue à apporter un appui technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante du Burundi. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est financé par un don au titre du programme pluridonateurs de démobilisation et de réinsertion géré par la Banque mondiale, ainsi que par la Banque mondiale elle-même, avec l'appui des organismes des Nations Unies.

13. Au 20 juin 2005, les contributions reçues en réponse à l'Appel global pour 2005 lancé en novembre 2004, s'élevaient à près de 40 millions de dollars³. Selon un examen effectué au milieu de l'année, on estime que 30 % du montant demandé dans le cadre de la procédure d'appel global a été reçu, ce qui représente un progrès considérable par rapport au flux des ressources les années précédentes; en 2004, par exemple, le montant des fonds décaissés en réponse aux appels n'a atteint un niveau analogue qu'à la fin de l'année. Les contributions étaient principalement destinées à des projets d'appui au retour et à la réinsertion de réfugiés burundais et des projets

visant à assurer la sécurité alimentaire. Le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en ont été les principaux bénéficiaires. Les donateurs sont censés respecter les principes de « bonne donation » pour l'aide humanitaire au Burundi, au titre de laquelle ils ont annoncé des contributions lorsque la procédure d'appel global a été lancée en novembre 2003.

14. Les organismes des Nations Unies ont fait de gros efforts pour renforcer la synergie entre leurs activités et en accroître l'impact au maximum. En avril 2005, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF ont pour la première fois signé conjointement des accords de coopération, par exemple des plans d'action du programme de pays, avec les autorités burundaises pour la période 2005-2007. Des activités seront exécutées dans des domaines tels que la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, l'eau et l'assainissement, la santé en matière de procréation, le VIH/sida et dans le cadre de programmes axés sur les jeunes, pour un montant total de 80 millions de dollars, dont 23 millions de dollars prélevés sur les ressources de base des organismes des Nations Unies, le reste devant être mobilisé auprès de donateurs. En outre, le PNUD et le Gouvernement burundais ont lancé l'Année internationale du microcrédit et organisé des ateliers sur la façon d'accroître le rôle du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

15. Suite au paiement par le Burundi des arriérés de sa dette auprès de la Banque africaine de développement et à la décision de la Banque de reprendre ses opérations au Burundi en octobre 2004, le Fonds africain de développement et le Gouvernement burundais ont signé quatre accords de prêt et de don portant sur un montant total de 36 millions de dollars. Trois opérations importantes ont été financées : un programme d'appui aux réformes économiques et à la gouvernance (PAREG) qui appuiera la réforme du cadre macroéconomique et de la fonction publique, un projet multisectoriel pour la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés grâce à des projets à forte intensité de main-d'œuvre, au renforcement des capacités dans le domaine de la formation professionnelle et à la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement et au VIH/sida, et un programme d'intégration régionale visant à améliorer la situation sociale, sanitaire et alimentaire des populations du bassin du lac Tanganika.

16. La Banque mondiale a approuvé un don de 20 millions de dollars destiné à intensifier la lutte contre le VIH/sida dans les six pays de la région des Grands Lacs. Ce projet permettra de financer des programmes de prévention, de soins et de traitement destinés à un grand nombre de réfugiés, de travailleurs migrants et de travailleurs dans le secteur des transports – groupes fortement touchés –, et à d'autres personnes qui se déplacent entre les différents pays de la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur la coordination d'une action régionale transfrontière pour lutter contre la pandémie.

17. Les autorités burundaises ont mis en œuvre le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire) qui a été élaboré en 2003. Les responsables de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont mis l'accent sur les efforts considérables qui ont été déployés pour maintenir des relations avec les créanciers du pays, et les résultats obtenus au titre de la Facilité

pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont été jugés satisfaisants par les responsables du FMI. Néanmoins, le service de la dette extérieure du Burundi reste ingérable, évaluation qui a été confirmée par une analyse préliminaire de viabilité de la dette effectuée par le FMI et l'Association internationale de développement (IDA). La réalisation de la totalité des objectifs d'un DSRP définitif est donc importante pour permettre au pays de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le PNUD, la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement ont donné leur appui à un processus de consultation dans toutes les communes et provinces du pays pour faire en sorte que les besoins de la population soient dûment pris en compte, notamment ceux des personnes les plus pauvres et des marginalisés. On s'attend à ce que tous les objectifs du DSRP complet soient réalisés en septembre 2005, après quoi le pays devrait atteindre le point de décision pour la réduction de la dette dès décembre 2005, objectif que le Gouvernement poursuit résolument. Le Groupe consultatif spécial estime que les autorités burundaises devraient bénéficier d'un appui pour pouvoir réaliser ces aspirations.

IV. Conclusions et recommandations

18. Dans sa résolution 2005/1, le Conseil a demandé que le rapport du Groupe consultatif spécial décrive, entre autres, la manière dont celui-ci s'est acquitté de son mandat. Il a également décidé d'examiner les rapports¹ du Groupe au cours de sa session de 2005. Comme les délégations peuvent se procurer lesdits rapports, le présent document n'en décrira pas le contenu. Toutefois, pour faciliter l'examen de la question, les principales activités menées par le Groupe depuis qu'il s'est réuni pour la première fois en septembre 2003 sont présentées dans l'annexe.

19. Dans son rapport principal au Conseil (E/2004/11), le Groupe, après avoir examiné les besoins économiques et humanitaires du pays et les programmes d'appui existants, a formulé des recommandations sur l'appui à court et à moyen terme dont le pays avait besoin à un moment où il était nécessaire de faire le maximum pour soutenir le processus de paix et améliorer la situation socioéconomique et les conditions de vie de la population. Le Groupe est d'avis qu'à ce stade critique, l'appui de la communauté internationale contribue à convaincre le peuple burundais de la valeur de la paix et à lui montrer combien il est important de mettre le pays sur la voie du relèvement et du développement. Ses recommandations étaient axées sur quatre thèmes principaux : maintenir la dynamique et consolider le processus de paix, promouvoir la stabilité, réduire la pauvreté et promouvoir un développement durable et renforcer les partenariats internationaux.

20. Ces objectifs ont été poursuivis dans le cadre d'un processus ouvert et transparent marqué par une série de réunions avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, une visite au Burundi en novembre 2003, la participation de membres du Groupe au Forum des partenaires de développement du Burundi tenu à Bruxelles en janvier 2004, et des réunions régulières de suivi avec les organismes des Nations Unies et les autorités burundaises. Le Groupe consultatif spécial s'est efforcé de promouvoir un partenariat international entre le Burundi et la communauté internationale et a encouragé l'application d'une approche globale de la paix et de la stabilité incluant le redressement économique et social. Par ces efforts, le Groupe a contribué à

renforcer la collaboration à trois niveaux principaux : entre les organismes des Nations Unies à l'appui du pays, entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et, au niveau intergouvernemental, entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

21. Depuis que le Groupe a été créé, la situation au Burundi a considérablement évolué. Une force de maintien de la paix de l'ONU a été créée et le processus de paix a sensiblement progressé. Après la transition, les donateurs devraient être plus disposés à aider le pays et à tenir les engagements qu'ils ont pris lors du Forum de Bruxelles. Une table ronde des donateurs devra être organisée avec l'appui des organismes des Nations Unies pour faire en sorte que le nouveau gouvernement dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de redressement socioéconomique. La recherche et l'expérience acquises dans les pays sortant d'un conflit montrent que la moitié de ces pays retombent dans la violence dans les cinq ans qui suivent, et qu'un appui financier prévisible d'un niveau exceptionnel est nécessaire pendant près de 10 ans pour leur permettre de faire face aux problèmes liés au relèvement après le conflit. La fourniture systématique d'une aide généreuse au développement sera donc nécessaire pour prévenir le risque d'une reprise de la guerre.

22. Le Groupe consultatif spécial peut jouer un rôle important au cours de cette phase. Dans sa résolution 2004/59 du 23 juillet 2004 sur l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, le Conseil a félicité les groupes « des activités de mobilisation qu'ils ont entreprises afin d'obtenir un appui à long terme en faveur des pays dont ils s'occupent, notamment dans le cadre d'une politique de partenariat visant à dégager une concordance de vues sur les problèmes de développement et à recommander des mesures axées sur des solutions concrètes, y compris une stratégie de développement à long terme, en délimitant les responsabilités respectives qui incombent aux autorités nationales et aux partenaires internationaux ». Dans la même résolution, les groupes ont également été engagés à apporter « leur concours et à participer dès le début aux conférences de donateurs organisées à l'intention des pays dont ils s'occupent afin de prêter une plus grande efficacité à leurs activités de mobilisation ».

23. Compte tenu des directives fournies par le Conseil, le Groupe consultatif spécial recommande qu'il soit autorisé à poursuivre ses travaux au cours des mois à venir, jusqu'à la fin de la période de transition au Burundi et à la mise en place du nouveau gouvernement. Le Groupe pourrait promouvoir la table ronde avec les partenaires de développement du pays, y compris les institutions de Bretton Woods. Il présenterait son prochain rapport au Conseil sur la base de son mandat à la session de fond de 2006. Dans ce contexte, le Groupe pourrait chercher à déterminer s'il est possible et utile d'effectuer une mission au Burundi à la fin de 2005, en utilisant les fonds qui lui ont été alloués en 2004.

24. Le Groupe note avec satisfaction que l'expérience des groupes consultatifs spéciaux du Conseil pour les pays africains qui sortent d'un conflit est prise en compte dans le contexte plus large des discussions en cours au sein des Nations Unies sur la façon d'aider les pays à sortir d'un conflit et à s'engager sur la voie du relèvement et du développement, y compris par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix dont la création est proposée.

25. Dans l'intervalle, le Groupe engage la communauté internationale et les donateurs à fournir une assistance supplémentaire pour répondre aux besoins à court et à moyen terme pour le passage de la phase des secours à celle du développement, afin de mettre le pays sur la voie menant à la réduction de la pauvreté et au développement durable, compte tenu des priorités énoncées dans le nouveau Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il rappelle qu'il est important de financer pleinement l'Appel global des Nations Unies pour 2005.

26. Le Burundi a fait d'importants progrès sur la voie du processus de paix. À ce stade avancé, les autorités nationales et la communauté internationale doivent travailler de concert, dans un esprit de partenariat, pour consolider les progrès accomplis et engager le pays sur la voie menant au relèvement et au développement. Elles ne devraient admettre aucune défaillance à un moment où le peuple burundais a besoin que la communauté internationale lui manifeste son appui de manière tangible. Au cours de la phase post-transition, la fourniture d'un soutien au nouveau gouvernement, assorti de mesures et de ressources à la hauteur des besoins, sera critique pour faire en sorte que le processus de paix devienne irréversible.

Notes

¹ Les rapports précédents du Groupe consultatif spécial sur le Burundi ont été publiés sous les cotes E/2004/11, E/2004/98 et E/2005/11.

² Ces donateurs sont la Belgique (1,3 million de dollars), la France (530 000 dollars), le Japon (3 millions de dollars), la Norvège (1,2 million de dollars), les Pays-Bas (1,8 million de dollars), le Royaume-Uni (980 000 dollars), la Suède (700 000 dollars), la Suisse (1 million de dollars) et l'Union européenne (4 millions de dollars). Le PNUD a également versé une contribution de 1 million de dollars prélevé sur ses propres ressources à l'appui des élections. Des contributions en nature (matériel électoral) ont été faites par l'Afrique du Sud et le Danemark.

³ Au 20 juin 2005, des contributions avaient été reçues des donateurs suivants : Allemagne (1,3 million de dollars), Belgique (1 650 000 dollars), Canada (2,1 millions de dollars), États-Unis (10 millions de dollars), Irlande (660 000 dollars), Italie (259 000 dollars), Japon (3 680 000 dollars), Norvège (79 000 dollars), Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne (10 millions de dollars), Pays-Bas (4,4 millions de dollars), Royaume-Uni (2,3 millions de dollars), Suède (1 million de dollars) et Suisse (420 000 dollars).

Annexe

Activités du Groupe consultatif spécial pour le Burundi

- Dans sa résolution 2003/16 du 22 juillet 2003, le Conseil a décidé de créer le Groupe consultatif spécial pour le Burundi. Conformément à la décision 2003/311 du Conseil, en date du 22 août 2003, le Groupe est composé des Représentants permanents de l'Afrique (Président), de la Belgique, du Burundi, de l'Éthiopie, de la France et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président du Conseil et le Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique participent également à ses travaux.
- Le Groupe a tenu une série de réunions d'information à New York avec les principaux interlocuteurs de l'ONU et de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, pour examiner le soutien au développement du Burundi. Le Groupe a également rencontré le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye, en septembre 2003.
- Du 19 au 26 novembre 2003, le Groupe a effectué une mission au Burundi au cours de laquelle il a rencontré les autorités gouvernementales, les principaux acteurs socioéconomiques, des organismes des Nations Unies actifs sur le terrain, la communauté diplomatique et d'autres partenaires du développement.
- Le Président du Conseil économique et social a été invité à prendre la parole à une séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Burundi, le 4 décembre 2003. Dans une déclaration du Président en date du 22 décembre 2003 (S/PRST/2003/30), le Conseil de sécurité s'est félicité du travail accompli par le Groupe.
- Le Groupe a été représenté au Forum des partenaires de développement du Burundi tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004. Les participants ont annoncé une assistance de 1 milliard 32 millions de dollars des États-Unis au Burundi.
- Le 11 février 2004, le Groupe consultatif spécial pour le Burundi a soumis son rapport au Conseil (E/2004/11). Il y met l'accent sur les problèmes divers et interdépendants auxquels doit faire face le pays lorsqu'il s'engage sur la voie menant des secours au développement, exprime son soutien aux efforts déployés par le Burundi pour faire face à ces problèmes et souligne qu'en raison des besoins humanitaires, économiques et sociaux considérables du pays, un partenariat vigoureux avec la communauté internationale est nécessaire pour que ces efforts portent leurs fruits. Le Groupe formule en outre des recommandations, pour examen par le Conseil, sur les thèmes suivants : i) maintien de l'élan et consolidation du processus de paix, ii) promotion de la stabilité, iii) action en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable, et iv) renforcement du partenariat international.
- Le 3 mai 2004, le Conseil a adopté le projet de résolution 2004/1, dans lequel il a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe et s'est félicité de ses recommandations.
- Le Président du Groupe a présenté oralement au Conseil économique et social, le 21 juillet 2004, un rapport (voir E/2004/98), dans lequel il a engagé les

donateurs à décaisser dès que possible les fonds promis lors du Forum des partenaires de développement du Burundi qui s'est tenu à Bruxelles en janvier 2004. Le Groupe considère que le Burundi est à la croisée des chemins et que les actions menées par le Gouvernement et par la population doivent être accompagnées par un soutien international fort s'inscrivant dans un partenariat véritable.

- À l'occasion du débat général tenu par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, le Président de la République du Burundi, Domitien Ndayizeye, s'est rendu à l'ONU où il a également rencontré le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social le 23 septembre 2004. La discussion a été axée sur les problèmes soulevés par la concrétisation des contributions annoncées par les donateurs ainsi que sur l'organisation d'une éventuelle mission de suivi du Groupe au Burundi.
- Le Groupe consultatif spécial a rencontré le Groupe de travail conjoint du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur les problèmes de transition le 10 décembre 2004. À cette occasion, le Groupe de travail conjoint a présenté ses principales conclusions, en particulier en ce qui concerne le Burundi, et donné des informations à jour sur les mécanismes de coordination et de transition mis en œuvre par l'ONU au niveau du pays, y compris l'impact de l'ONUB.
- Le Président du Groupe a fait rapport oralement au Conseil économique et social le 4 février 2005 (E/2005/11) et a souligné qu'en dépit des progrès réalisés en matière d'assistance internationale, le Gouvernement et le peuple burundais avaient besoin d'un appui plus large de leurs partenaires de développement pour pouvoir soutenir le processus de paix et s'engager sur la voie de la transition menant des activités de secours à celles de développement.
- Le Groupe a rencontré Carolyn McAskie, Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de l'ONUB, chaque fois qu'elle s'est rendue à New York.
